

# Arrêté du Maire

## Arrêté fixant la date, horaire et lieu de l'atelier de concertation 2 Révision PLU

**Le Maire de la Commune de Le Val, Var,**

Vu la délibération n°2020/107 du 16/10/2020 relative à la révision du PLU ;

Vu les articles L103-2 à L103-7 du code de l'urbanisme à propos de la concertation ;

### ARRETE

#### Article 1 :

Les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées sont invités à participer à un 2<sup>ème</sup> atelier de concertation le mardi 16 mai 2023 à 18h30 à l'école primaire du Val.

#### Article 2 :

Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois à compter de sa signature et publié selon les règles de publicité en vigueur dans la commune.

#### Article 3 :

La date, horaire et lieu de l'atelier de concertation seront annoncés sur le site Internet de la Commune.

#### Article 4 :

Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet du Var, à la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Var et aux associations locales du Val.

#### Article 5 :

Les dispositions de cet arrêté publié au recueil des actes administratifs, peuvent faire l'objet d'un recours pendant un délai de 2 mois auprès du tribunal administratif de Toulon.

Fait à LE VAL, le 14/04/2023

Le Maire,  
Jérémy GIULIANO



Envoyé en préfecture le 21/04/2023

Reçu en préfecture le 21/04/2023

Publié le

ID : 083-218301430-20230414-10A\_2023-AU